

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS

Personnes présentes: Monsieur Claude Sylvain, maire, Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Daniel Fortin de la compagnie Phil Larochelle Equipements Inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 26 août 2011 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
Ressort Déziel inc.	234 560,18\$
Phil Larochelle Équipement Inc.	220 129,30\$

Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE JOHNSON

Mardi, le 06 septembre 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère :	Manon Jolin
Messieurs les conseillers :	Gérard Messier
	Adam Rousseau
	Yvon Larochelle
	Michel Frappier
	Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière :	Sylvie Champagne
--	------------------

Il y a 11 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller Adam Rousseau.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

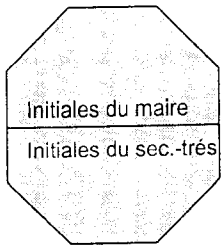
Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

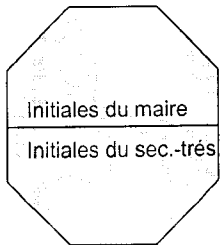


Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 08 août 2011;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 08 août 2011;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 août 2011 ;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de borne sèche ;
 - 6.2 Ligue de balles – saison 2012 ;
 - 6.3 Procureurs – année 2012 ;
 - 6.4 Certificat de conformité des traverses de motoneiges ;
 - 6.5 Adoption du bordereau de correspondance du 03 au 26 août 2011;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2011-139, règlement général de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;
 - 7.2 Formation « Le code d'éthique des employés municipaux » ;
 - 7.3 Processus de reconnaissance des acquis aux détenteurs du titre de gestionnaire municipal agréé ;
 - 7.4 Vente d'ameublement et équipement de bureau ;
 - 7.5 Adhésion à une mutuelle de prévention ;
 - Info 7.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2011 ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Formation « Pompier I » ;
 - 9.2 Formation « Auto-pompe » ;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Demande de partage d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières avec la municipalité du canton de Melbourne ;
 - 10.2 Demande de partage d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières avec la municipalité de St-Denis de Brompton ;
 - 10.3 Entente avec la ville de Windsor – redevances des carrières sablières ;
 - 10.4 Soumissions – 1 200 tonnes d'abrasifs MTQ ;
 - 10.5 Soumissions – 2 000 tonnes d'abrasifs pour les chemins municipaux ;
 - 10.6 Remplacement d'un ponceau rang 7 ;
 - 10.7 Soumissions – asphaltage ;
 - 10.8 Potence au garage municipal ;
 - 10.9 Soumissions – camion 10 roues et équipements ;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Résolution d'appui - subvention pour les projets de qualité de l'eau ;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - Info 12.1 Plan de diversification ;
 - 12.2 Avis de motion de l'adoption du règlement 2011-140 « Règlement sur les démolitions » ;
- 13.0 Loisirs et culture:
- 14.0 Comptes soumis pour approbation ;
- 15.0 Affaires nouvelles ;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

220-09.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- 9.3 Mandat au CGER – devis pour un camion citerne ;
- 13.1 Appel d'offre sur invitation – éclairage du terrain de balles ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

221-09.2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 08 août 2011 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 08 août 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 08 AOÛT 2011**

La directrice générale fait un résumé des dossiers selon le procès-verbal de la séance du 08 août 2011 : Soumissions – travaux 2011 du programme TECQ 2010-2013, soumissions – travaux affaïssement de chemins, soumissions – réparations de regards pluviaux et appel d'offres – camion 10 roues et équipements de déneigement.

***** SUIVI DE LA RENCONTRE - MRC**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, informe que le 24 septembre prochain, une rencontre aura lieu concernant le développement de la MRC ou plan stratégique.

222-09.2011 DEMANDE DE BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 16 août 2011 quant à une demande qu'une borne sèche soit installée dans le cadre d'un projet de creusage de lac sur la rue Simard ;

CONSIDÉRANT les priorités déjà établies selon le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie ;

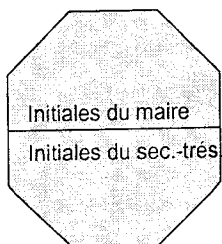
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer les demandeurs que le conseil ne donne pas suite à cette demande pour une borne sèche.

ADOPTION : 6 POUR

223-09.2011 LIGUES DE BALLEES – SAISON 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des demandes de 3 ligues de balles différentes quant à la location du terrain de balles de la municipalité pour la saison 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

d'autoriser les ligues de balles suivantes à utiliser le terrain de balles pour la saison 2012 aux conditions suivantes :

- que le terrain de balle soit réservé les lundis et mercredis soirs, de 18h00 à 23h00 pour la ligue de balles Maurice Roy composée de 6 équipes masculines, représentée par Monsieur Claude Rousseau;
- que le terrain de balle soit réservé les mardis soirs, de 18h00 à 23h00 pour la ligue de balles composée de 4 équipes masculines, représentée par Monsieur Vincent Laprade;
- que le terrain de balle soit réservé les jeudis soirs, de 18h00 à 23h00 pour la ligue de balles féminine composée de 3 équipes, possiblement d'une quatrième, représentée par Madame Ann Marie Champagne;
- que chaque ligue soit informée que le coût de location du terrain de balles est de 300,00\$ par soir d'activités pour la saison 2012;
- que le terrain de balles est disponible vers le 15 mai jusqu'au 15 septembre 2012;
- que chaque ligue s'engage à respecter la réglementation municipale quant au bruit;
- qu'il est convenu que les lumières soient éteintes aux environs de 23h00.

ET QUE les détails de cette résolution soient acceptés par chaque responsable de ligues par un engagement signé de leur part.

ADOPTION : 6 POUR

224-09.2011 PROCUREURS – ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service juridique de Monty Coulombe pour l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les conditions de l'offre de service du 18 août 2011 de la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. quant à l'entente de service juridique pour l'année 2012.

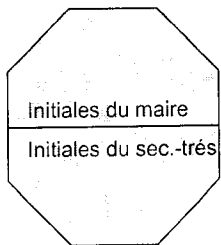
ADOPTION : 6 POUR

225-09.2011 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à l'effet d'obtenir un certificat de conformité des traverses de motoneiges situées sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie mentionne dans sa correspondance du 31 juillet 2011 que les traverses de motoneiges sont demeurées les mêmes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

conseillers de confirmer la validité du règlement 2005-36 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

226-09.2011 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 03 au 26 août 2011.

ADOPTION : 6 POUR

227-09.2011 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-139 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS- XAVIER-DE-BROMPTON

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2011-139, règlement général de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Dispense de lecture du règlement est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil municipal.

228-09.2011 FORMATION « LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une session de formation à Sherbrooke le 09 novembre 2011 sur « Le code d'éthique des employés municipaux » au coût d'inscription de 130,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de la directrice générale à cette formation et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

229-09.2011 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS AUX DÉTENTEURS DU TITRE DE GESTIONNAIRE MUNICIPAL AGRÉÉ

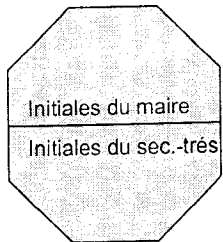
CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) maintient, dans le cadre de sa vaste opération de restructuration du programme de formation, le processus de certification qui conduit explicitement à l'obtention du titre de gestionnaire municipal agréé (GMA) ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention et le maintien du titre sont dorénavant assortis de nouvelles règles ;

CONSIDÉRANT QUE la certification se définit comme la reconnaissance institutionnelle d'une formation basée sur un ensemble intégré d'habiletés et de comportements qui permet d'exercer la fonction de directeur général dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le titre est conséquemment lié à la certification, donc au programme de formation de trois niveaux ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une reconnaissance des acquis et poursuivre sa formation pour l'obtention du titre de GMA de troisième niveau, le directeur général doit :

- . Faire une demande de reconnaissance de ses acquis (l'équivalence de cours) auprès de l'Association moyennant des frais applicables ;
- . Suivre tous les cours prévus au programme de formation pour chacun des niveaux ;
- . Réussir le test (exercice) d'évaluation prévu à chacun des cours ;
- . Obtenir ses unités de formation continue.

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir le titre de GMA, un membre devra procéder :

- . À la mise à niveau obligatoire de la formation ;
- . Au suivi de deux activités de perfectionnement par période de deux ans ;
- . À un engagement individuel quant au respect des règles de déontologie du GMA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire reconnaître ses acquis et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention du titre GMA de troisième niveau ;

ET QUE cette dépense estimée à 215,00\$ excluant les taxes soit payée à même le budget de formation 2011.

ADOPTION : 6 POUR

230-09.2011 VENTE D'AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU

CONSIDÉRANT QUE les rénovations à l'hôtel de ville sont réalisées et que du nouveau mobilier de bureau a été acheté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à publier dans la prochaine revue municipale la liste des ameublements et équipements de bureau dont la municipalité désire disposer ;

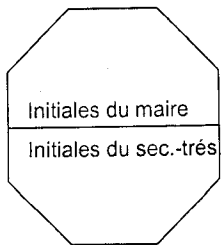
ET QUE celle-ci soit autorisée à procéder à la vente de ceux-ci aux meilleurs prix offerts.

ADOPTION : 6 POUR

231-09.2011 ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 17 août 2011 du Groupe AST informant la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton qu'elle est admissible à adhérer à une des mutuelles de prévention CSST dès le 1^{er} janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer les documents afin que le dossier de la municipalité soit présenté à la Commission de Santé et Sécurité au Travail par le Groupe AST.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ADOPTION : 6 POUR

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2011

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2011; lequel est résumé par la directrice générale. Les revenus sont de 1 973 584,37\$, les dépenses de 1 208 979,10\$ et les immobilisations de 64 259,14\$ pour un excédent de 700 346,13\$ après 8 mois d'opération.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jacques Dion demande s'il est possible de refaire un rappel à la SGMR quant aux résidus qui tombent sur le rang 2. Un rappel sera fait.

2^e Monsieur Clément Chamberland questionne l'installation d'une ligne électrique au rang 5. Monsieur le maire explique que c'est une ligne privée pour un propriétaire. Des discussions s'en suivent.

232-09.2011 FORMATION POMPIER I

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie suite à l'embauche de Monsieur Marc-André Massé à titre de pompier à temps partiel sur appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Monsieur Marc-André Massé, pompier volontaire à temps partiel sur appel, à la formation Pompier I ;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

233-09.2011 FORMATION AUTO-POMPE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Monsieur Adam Rousseau, pompier volontaire à temps partiel sur appel, à la formation « Auto-pompe » qui aura lieu les 24 et 25 septembre ainsi que les 01 et 02 octobre à Saint-Valérien de Milton, selon la recommandation du directeur incendie ;

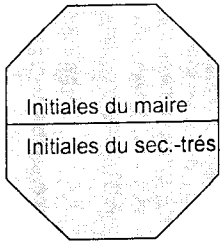
QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 6 POUR

234-09.2011 MANDAT AU CGER – DEVIS POUR CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service du Centre de gestion de l'équipement roulant du 02 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater le Centre de gestion de l'équipement roulant en collaboration



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

avec le directeur incendie à préparer un devis pour l'achat d'un camion citerne de 3 000 gallons ;

ET QUE cette dépense estimée à 1 500,00\$ soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

235-09.2011

DEMANDE DE PARTAGE D'UNE PARTIE DES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE GRAVIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE

CONSIDÉRANT l'article 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c C-47.1) qui permettent aux municipalités dont le territoire comprend le site d'une carrière, gravière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 01 janvier 2009, les municipalités du Québec ayant des carrières, gravières et sablières sur leur territoire peuvent imposer une redevance à titre de contribution pour constituer un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics ;

CONSIDÉRANT le sens de la loi, les redevances doivent servir à payer une partie des dommages causés par le transport des matières granulaires provenant des carrières, gravières et sablières ;

CONSIDÉRANT QUE deux gravières sablières sont situées sur le chemin de la Rivière nord dans la municipalité du Canton de Melbourne ;

CONSIDÉRANT QUE dans leur opérations de transport de matières granulaires vers leur client, certaines des gravières et sablières de la municipalité du Canton de Melbourne ont dû transiter sur les voies publiques de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la loi, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est en droit de réclamer une partie du fonds qui a été constitué par la municipalité du Canton de Melbourne provenant des redevances reçues des exploitants de gravières et sablières ;

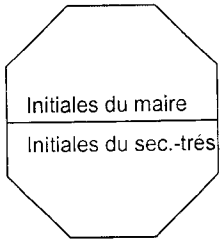
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers qu'en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la municipalité du canton de Melbourne de convenir d'une entente sur l'attribution d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2011 et les années à venir ;

ET QUE conformément aux dispositions de la loi, les sommes perçues serviront à la réfection des voies publiques qui ont servi au transport des matières granulaires provenant des gravières et sablières.

ADOPTION : 6 POUR

236-09.2011

DEMANDE DE PARTAGE D'UNE PARTIE DES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE GRAVIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS DE BROMPTON



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT l'article 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c C-47.1) qui permettent aux municipalités dont le territoire comprend le site d'une carrière, gravière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 01 janvier 2009, les municipalités du Québec ayant des carrières, gravières et sablières sur leur territoire peuvent imposer une redevance à titre de contribution pour constituer un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics ;

CONSIDÉRANT le sens de la loi, les redevances doivent servir à payer une partie des dommages causés par le transport des matières granulaires provenant des carrières, gravières et sablières ;

CONSIDÉRANT QU'une gravière sablière est située sur le rang 7 dans la municipalité de St-Denis de Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE dans leur opérations de transport de matières granulaires vers leur client, certaines des gravières et sablières de la municipalité de St-Denis de Brompton ont dû transiter sur les voies publiques de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la loi, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est en droit de réclamer une partie du fonds qui a été constitué par la municipalité de St-Denis de Brompton provenant des redevances reçues des exploitants de gravières et sablières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers qu'en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la municipalité de St-Denis de Brompton de convenir d'une entente sur l'attribution d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2011 et les années à venir ;

ET QUE conformément aux dispositions de la loi, les sommes perçues serviront à la réfection des voies publiques qui ont servi au transport des matières granulaires provenant des gravières et sablières.

ADOPTION : 6 POUR

237-09.2011 **ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR – REDEVANCES DES GRAVIÈRES SABLIERES**

CONSIDÉRANT QUE les termes de la résolution 097-05.2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente déposé par la ville de Windsor en date du 27 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer une entente entre la ville de Windsor et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

gravières sablières, laquelle entente est effective du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015.

ADOPTION : 6 POUR

238-09.2011 SOUMISSIONS – 1 200 TONNES D'ABRASIF MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la fourniture de 1 200 tonnes d'abrasif requis pour l'entretien des chemins d'hiver en référence au contrat du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, au tarif de 13,95\$ la tonne, avise que les matériaux granulaires doivent être récupérés à la carrière Dunant du canton de Hatley ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une offre de service de la compagnie Les Constructions Maurice & Claude pour la fourniture d'abrasifs provenant de la gravière Lussier à Saint-Claude;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 1 200 tonnes d'abrasif de Les Constructions Maurice & Claude en provenance de la gravière Lussier à Saint-Claude au coût de 5,10\$ la tonne excluant les taxes selon les détails de leur soumission du 30 août 2011, lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du MTQ ;

QUE le transport de ces 1 200 tonnes d'abrasif soit effectué par le service de voirie avant le 15 octobre 2011 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 9009-11-4565 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

239-09.2011 SOUMISSIONS – 2 000 TONNES D'ABRASIF POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

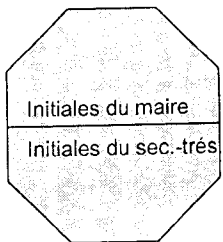
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour la fourniture de 2 000 tonnes d'abrasif afin de constituer la réserve de sable annuelle pour l'entretien des chemins municipaux pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ;

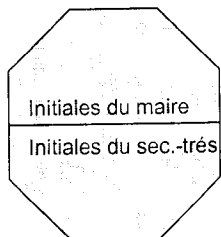
CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire du chemin de la Rivière nord propose un tarif de 6,50\$ la tonne pour la saison 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une offre de service de la compagnie Les Constructions Maurice & Claude pour la fourniture d'abrasifs provenant de la gravière Lussier à Saint-Claude;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 2 000 tonnes d'abrasif pour constituer la réserve annuelle 2011-2012 pour l'entretien des chemins municipaux de Les Constructions Maurice & Claude, en provenance de la gravière Lussier à Saint-Claude, au coût de 5,10\$ la tonne





Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

excluant les taxes selon les détails de leur soumission du 30 août 2011, lesquels matériaux granulaires rencontrent les normes du MTQ;

ET QUE le transport de ces 2 000 tonnes d'abrasif soit effectué par le service de voirie avant le 31 octobre 2011.

ADOPTION : 6 POUR

240-09.2011 AJOUT D'UN PONCEAU – RANG 7

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de prioriser les travaux afin d'ajouter un ponceau de 24 pouces de diamètre traversant le rang 7 près des propriétés du 140 et 141 rang 7 par un nouveau ponceau en acier de 36 pouces de diamètres;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Ferme Richard Rouleau à effectuer les travaux de remplacement du ponceau selon un estimé de dix (10) heures pour la machinerie au tarif horaire de 125,00\$;

D'autoriser l'achat de trois (3) longueurs de 20 pieds pour constituer le nouveau ponceau de 36 pouces de diamètre au coût de 2 253,96\$ excluant les taxes ainsi que les matériaux granulaires requis ;

QUE la main d'œuvre nécessaire à l'ajout du ponceau ainsi qu'au transport des matériaux granulaires soient effectués par le service de voirie municipal ; lesquels travaux sont sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

ET QUE cette dépense soit comptabilisés au poste budgétaire « 02.320.00.999 ».

ADOPTION : 6 POUR

241-09.2011 SOUMISSIONS – ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu 2 soumissions pour l'asphaltage d'une section du rang 6 et de 4 sections du chemin de la Rivière nord ;

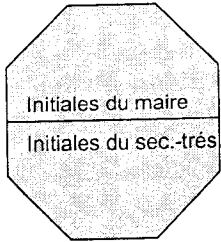
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Construction & Pavage Dujour à effectuer des travaux d'asphaltage d'une superficie d'environ 195 mètres carrées face au 254 rang 6 et d'une superficie totale d'environ 245 mètres carrés pour 4 sections à réparer sur le chemin de la Rivière sud au coût total de 15 591,00\$ excluant les taxes, selon les détails de leur soumission 25432 du 22 août 2011;

QUE les frais quant aux travaux de pavage sur le chemin de la Rivière nord soient assumés par la réserve des « Carrières Sablières » ;

ET QUE les frais quant aux travaux de pavage sur le rang 6 soient comptabilisés au poste budgétaire « 02.320.00.625, « Asphalte ».

ADOPTION : 6 POUR

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



242-09.2011 POTENCE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission de la compagnie Les Soudures St-Denis Inc. pour installer une nouvelle potence au garage municipal ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie Les Soudures St-Denis Inc. quant à la fourniture et l'installation d'une potence à colonne autoportante de capacité de 2 000 livres au montant de 11 095,61\$ incluant les taxes et selon les détails de leur soumission 201102IRI du 29 août 2011 ;

ET d'autoriser que cette dépense prévue au budget 2011 soit comptabilisée au poste comptable 03.600.00.000 « Immobilisations ».

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande que des vérifications soient faites auprès du soumissionnaire afin de préciser les indications telles que calcul des fondations, palan et électricité.

ADOPTION : 6 POUR

243-09.2011 SOUMISSIONS – CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 10 roues et équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a examiné les soumissions et qu'aucune n'est déclarée conforme ;

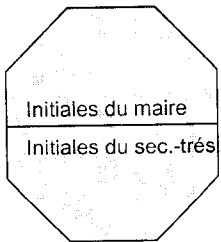
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues et équipements de déneigement selon le devis à être préparé ;

ET QUE les frais reliés au processus d'appel d'offres soient assumés par le contrat 9009-11-4565 du Ministère des Transports.

À la demande de Monsieur le conseiller Adam Rousseau, la directrice générale explique sommairement les raisons pour lesquelles les soumissions ont été déclarées non conformes.

ADOPTION : 6 POUR

244-09.2011 RÉOLUTION D'APPUI – SUBVENTION POUR LES PROJETS DE QUALITÉ DE L'EAU



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) a adopté une stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau permettant de financer la réalisation d'actions, sur les territoires des MRC de l'Estrie, qui s'inscrivent dans les plans directeur de l'eau (PDE) des organismes de bassin versant (OBV) concernées par ces territoires ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la CRÉE a réservée une enveloppe de 100 000\$ par MRC de l'Estrie à raison de 50 000\$ par année pour les deux prochaines années, 2011-2012 et 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection du lac Saint-François-Xavier (Tomcod) Inc. présente un projet dans le cadre de cette demande de subvention quant à la réhabilitation du Petit Lac Saint-François (Tomcod) ; lequel projet doit être présenté à la MRC du Val-Saint-François au plus tard le 30 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet , à raison de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande la présente demande de subvention au programme qualité de l'eau à être présentée par l'Association pour la protection du lac Saint-François-Xavier (Tomcod) inc.

ADOPTION : 6 POUR

PLAN DE DIVERSIFICATION

Monsieur le maire, Claude Sylvain, résume le plan de diversification où différents ministères, le CLDE et la MRC du Val-Saint-François reconnaissent la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton au comité de diversification.

245-09.2011 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-140 RÈGLEMENT SUR LES DÉMOLITIONS

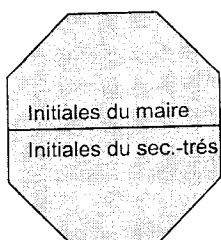
Monsieur le conseiller Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2011-140, règlement portant sur les démolitions dans le but :

- de contrôler la démolition des immeubles commerciaux et industriels sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton..

Dispense de lecture du règlement est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil municipal.

246-09.2011 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour l'éclairage du terrain de balles selon le devis à être préparé ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour les travaux d'éclairage du terrain de balles ».

ADOPTION : 6 POUR

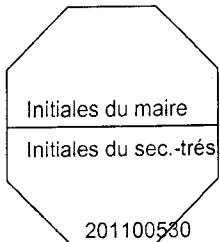
COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER - CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100485			2011-08-10	46	TRAITEMENT DB-O INC.		1 613,94 \$
201100486			2011-08-10	135	VILLE DE WINDSOR		17 446,00 \$
201100487			2011-08-17	37	HYDRO-QUEBEC		378,32 \$
201100488			2011-08-17	41	PETITE CAISSE		172,87 \$
201100489			2011-08-17	51	BELL MOBILITE		161,83 \$
Total des chèques							19 772,96\$

COMPTES A PAYER EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100490			2011-09-07	8	INFOTECH		113,93 \$
201100491			2011-09-07	17	COUTURE CELINE		545,00 \$
201100492			2011-09-07	23	S.Q.A.E.-SOCIETE		7 855,29 \$
201100493			2011-09-07	24	BELL Canada		590,05 \$
201100494			2011-09-07	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		713,98 \$
201100495			2011-09-07	33	ENTRETIEN MENAGER N.C.		75,19 \$
201100496			2011-09-07	37	HYDRO-QUEBEC		2 605,74 \$
201100497			2011-09-07	42	PIECES D'AUTO		0,50 \$
201100498			2011-09-07	46	TRAITEMENT DB-O INC.		1 713,79 \$
201100499			2011-09-07	53	SUPERIEUR PROPANE INC.		112,22 \$
201100500			2011-09-07	54	TARDIF DIESEL INC.		98,37 \$
201100501			2011-09-07	55	ASSOCIATION DES		393,04 \$
201100502			2011-09-07	59	COOP DES CANTONS,		120,28 \$
201100503			2011-09-07	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-		2 750,00 \$
201100504			2011-09-07	75	SAVON ROBY INC.		177,10 \$
201100505			2011-09-07	79	MINISTERE DU REVENU DU		257,68 \$
201100506			2011-09-07	83	ATELIER LE K		674,23 \$
201100507			2011-09-07	85	BLAIS SYLVIE		200,00 \$
201100508			2011-09-07	103	LA TRIBUNE		102,99 \$
201100509			2011-09-07	118	FERME LEVEILLÉE ET		1 250,00 \$
201100510			2011-09-07	134	R.B. INSPECTION (1995)		727,69 \$
201100511			2011-09-07	154	EXCAVATION ALAIN		1 424,06 \$
201100512			2011-09-07	167	EXCAVATION R.		1 759,76 \$
201100513			2011-09-07	173	CABLE-AXION INC.		113,82 \$
201100514			2011-09-07	185	LABORATOIRE		537,72 \$
201100515			2011-09-07	201	GREAT WEST		1 791,92 \$
201100516			2011-09-07	228	RESSORT DEZIEL INC.		370,36 \$
201100517			2011-09-07	233	LOCATION WINDSOR		37,39 \$
201100518			2011-09-07	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE		653,34 \$
201100519			2011-09-07	275	FONDS INFORMATION sur le		18,00 \$
201100520			2011-09-07	276	REVENU DU Canada		2 529,56 \$
201100521			2011-09-07	277	RÉGIMES DE RETRAITE ET		554,18 \$
201100522			2011-09-07	278	REVENU DU QUEBEC		6 459,75 \$
201100523			2011-09-07	279	SSQ - VIE		1 233,06 \$
201100524			2011-09-07	344	CARQUEST WINDSOR		51,47 \$
201100525			2011-09-07	462	FERME RICHARD ROULEAU		12 604,09 \$
201100526			2011-09-07	474	WAJAX INDUSTRIES		170,01 \$
201100527			2011-09-07	484	PETROLES COULOMBE ET		561,94 \$
201100528			2011-09-07	485	GROUPE AST (1993) inc.		33,71 \$
201100529			2011-09-07	502	SYNDICAT CANADIEN		242,21 \$



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

201100530	2011-09-07	536	MEGABURO	7 956,52 \$
201100531	2011-09-07	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	44,43 \$
201100532	2011-09-07	544	MILHOMME PIERRE	59,34 \$
201100533	2011-09-07	568	FORMATION URGENGE VIE	1 819,31 \$
201100534	2011-09-07	577	FINANCIERE BANQUE	8 497,20 \$
201100535	2011-09-07	602	CENTRE D'EXTINCTEUR S.	170,89 \$
201100536	2011-09-07	610	RÉGIE DE LA GESTION	4 748,38 \$
201100537	2011-09-07	653	OKTANE DESIGN INC.	170,87 \$
201100538	2011-09-07	723	MARCHE ST-FRANCOIS	100,09 \$
201100539	2011-09-07	742	VIENS NATHALIE	350,00 \$
201100540	2011-09-07	794	FLAG	733,68 \$
201100541	2011-09-07	801	EXCAVATION RICHARD	1 973,75 \$
201100542	2011-09-07	802	INFORDITECH	30,00 \$
201100543	2011-09-07	803	LACASSE ET FILS	215,32 \$
201100544	2011-09-07	804	LEMELIN CLAIRE	240,00 \$
201100545	2011-09-07	805	SURPLUS MALOUIN INC.	82,88 \$
201100546	2011-09-07	806	CONSTRUCTION CARON	28 611,58 \$

	208	Couvre-Sièges Sherbrooke	-10,30\$
	608	Inter-Services L.G.O.	-175,83\$

Total des chèques 107 841,53 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	9 679,38\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	15 194.69\$

247-09.2011 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au 06 septembre 2011 au montant de 107 841,53 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer au montant de 107 841,53\$;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

AFFAIRES NOUVELLES

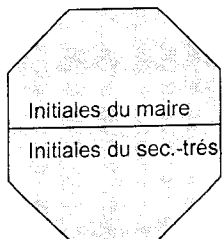
Aucun sujet n'est discuté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Simon Jolin s'inquiète du niveau du lac Jolin suite à des travaux de voirie, au drainage des terres et conditions climatiques. Monsieur le maire avise que le dossier va être soumis à l'inspecteur. Des discussions s'en suivent.

2^e Monsieur Simon Jolin propose de faire et s'occuper d'un anneau de glace sur le stationnement du terrain de balle. Il est invité à faire une demande écrite au conseil.

3^e Monsieur Richard Rouleau demande que le fossé du chemin Salois soit creusé le plus tôt possible pour éviter de répéter les interventions du service de voirie en période hivernale comme les dernières années. Le dossier est transféré au comité de voirie.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

4^e Monsieur Jean-Marc Longpré questionne le permis émis, les règlements et distances suite à l'agrandissement d'un bâtiment au 55 rang 2. Le dossier est transféré à l'inspecteur. Des discussions s'en suivent.

5^e Madame Suzanne Ouellet remercie le conseil pour l'appui quant à la demande de subvention à être déposée par l'association.

6^e Madame Suzanne Ouellet questionne la qualité de l'abrasif pour les chemins près des cours d'eau. Monsieur le maire répond que c'est du sable et non du calcium.

7^e Madame Suzanne Ouellet demande si la municipalité va respecter la méthode du tiers inférieur pour le creusage de fossé à faire sur le chemin Salois et s'inquiète de la façon de faire suite aux événements par le ministère des Transports du 01 septembre 2011. Monsieur le maire répond que la municipalité va s'assurer de suivre les normes. Des discussions s'en suivent.

8^e Monsieur Jacques Dion commente le drainage des terres depuis les dernières années et les inconvénients de demeurer en milieu agricole.

9^e Monsieur Pierre Sirois commente les odeurs en milieu agricole.

248-09.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire invite les personnes présentes à visiter les nouveaux bureaux.

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale et
secrétaire-trésorière.